Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260128-2026_01_21_13-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-01-21-13

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 8
- Présents : 6
- Votants : 8
- Procurations : 2

Date de la Convocation : 15 janvier 2026
Date de l'affichage : 15 janvier 2026

Le vingt et un janvier deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CADIOU, maire.

PRÉSENTS : CADIOU Bruno, BOTHOREL Gérard, BEUZIT Nicole, QUENTRIC Magalie, ABGRALL Pauline et POULIQUEN François.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : OGER Thibaud, qui a donné procuration à CADIOU Bruno, CRENN Roland qui a donné procuration à POULIQUEN François.

Objet : Projet éolien
Pacte d'associés / Protocole de partenariat

Dans le cade du projet éolien, un pacte d'associés et un protocole de partenariat a été signé et approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 novembre 2025 (délibérations n° 2025-13-11-02 et 2025-13-11-03).

Ces documents prévoient :

- Une répartition de la participation à : 60 % pour la société Valorem, 30 % pour la société mixte Énergie en Finistère et 10 % pour la Commune.
- Un seuil de 65 % des droits de vote pour les décisions nécessitant un accord.
- Une représentation au comité de pilotage de deux membres par partie.

Les administrateurs de la Société Mixte Énergie en Finistère ont demandé une modification de ces modalités, à savoir :

- La réduction de la représentation de la Commune à **un seul membre** au comité de pilotage.
- Le relèvement du seuil de décision à **75 % des droits de vote**.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260128-2026_01_21_13-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-01-21-13

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **8** voix pour :

➢ **REFUSE** les modalités demandées par les administrateurs de la Société Mixte Énergie en Finistère concernant la gouvernance et les règles de décision du projet éolien.

Fait à Locmélar, le 26 janvier 2026

Le Maire,
Bruno CADIOU

Le secrétaire de séance,
Pauline ABGRALL

MAIRIE DE LOCMELAR 29400 FINISTERE